

Lancement d'une campagne du POP (Parti Ouvrier et Populaire) pour promouvoir et défendre le tissu associatif de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Raisons d'être de la démarche

En 2017, les pratiques en matière de mise à disposition du matériel communal et d'usage de l'espace public lors de manifestations ont été modifiées par le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Alors qu'auparavant une grande partie du matériel était amenée gratuitement ou à prix réduit, plusieurs associations sportives ou culturelles ont vu leur facture exploser. Les sommes pouvaient atteindre des montants dignes d'entreprises privées (par exemple : un camion-bennes à 219.-/h, un podium à 1782.-, ...). Alerté par plusieurs d'entre elles, le POP s'est inquiété de cette mesure prise sans consultation des milieux associatifs et des acteurs politiques. En effet, les nouveaux tarifs pratiqués, combinés avec une baisse des subventions publiques ces dernières années, risquaient aux yeux du POP de mettre en péril la vie culturelle et associative de notre Ville à un moment où celle-ci avait justement besoin de mettre en valeur les qualités et les bienfaits de celles-ci. Le rôle de service public de la Ville était également remis en question par ces pratiques.

Le 29 août 2017, le POP a décidé de déposer une motion demandant d'élaborer un système cohérent, valable pour toutes les associations, permettant de satisfaire tant les services de la Ville que les associations et les organisateurs d'événements publics. Le POP voulait ainsi que soit mise en place une règle claire pour toutes et pour tous, avec des tarifs différenciés selon les objectifs (lucratifs ou non) des associations, pouvant aller jusqu'à la gratuité complète pour les associations ayant des objectifs sociaux ou culturels.

Le 28 septembre 2017, le Conseil général acceptait la motion par 17 voix contre 13. Dès lors, le Conseil communal avait deux ans pour fournir un rapport en réponse à la motion, ce qu'il a fait lors de la séance du 30 octobre 2018.

Pour aller plus loin dans la démarche et connaître le sentiment des associations de La Chaux-de-Fonds, le POP les a contactées directement. En effet, dans une période de baisse à la fois de l'engagement associatif et des subventions publiques, il est important de prêter une attention particulière aux moyens de conserver et d'encourager cette richesse de La Chaux-de-Fonds qui lui a valu le surnom de « la petite Berlin ». Dans ce but, le POP a envoyé un questionnaire à toutes les associations sportives et culturelles répertoriées sur le site Internet de la Ville.

Entretemps, le Conseil communal a fourni le rapport demandé par la motion. Celui-ci démontrait que la Ville a payé la somme de CHF 214'554,55.- pour le transport et la main-d'œuvre de matériel pour les associations durant la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 (la Braderie et La Plage représentant la majorité des besoins). Sur cette somme CHF 33'735,25.- a été facturée aux organisatrices et organisateurs. Suite à des réclamations de certaines associations et au renoncement de certaines autres à la tenue de leur évènement, CHF 17'791,20.- ont finalement été facturés.

Ce montant nous apparaît comme clairement insuffisant pour justifier des mesures d'économie qui risquent de mettre en péril la qualité des manifestations publiques, qui sont des moments importants pour les citoyennes et citoyens, ainsi que pour les associations qui peuvent se montrer au public et en retirer des compléments pour leur budget.

Le 30 octobre 2018, le Conseil général a accepté le rapport d'information du Conseil communal malgré l'opposition du POP. Le législatif a par contre refusé le classement de la motion, ce qui signifie que l'exécutif doit désormais revenir avec un rapport répondant aux demandes des motionnaires. Le dossier n'est donc pas clos.

L'objectif de la démarche du POP était donc double : d'une part faire le point sur les conséquences effectives pour les associations impactées par le changement dans les procédures en lien avec le transport du matériel, et d'autre part connaître plus en détails les besoins et les attentes des associations sportives et culturelles de la Ville.

Le questionnaire

Le questionnaire a été envoyé le mercredi 3 octobre 2018 à toutes les associations répertoriées à La Chaux-de-Fonds. Il a reçu à ce jour 29 retours, un taux plutôt bon étant donné l'originalité de la démarche. De plus, les délais relativement courts demandés pour pouvoir tenir compte des réponses avant la tenue du Conseil général du 30 octobre, a sans doute empêché une partie des associations de répondre. Il faut encore signaler que toutes les associations ne sont pas concernées de la même manière par la nouvelle politique communale. Celles n'utilisant pas l'espace public et/ou le matériel communal ne sont, par exemple, pas ou peu impactées par ces changements.

Signalons encore que le questionnaire et notre démarche n'ont pas la prétention de recouvrir l'entier de la situation du monde associatif chaux-de-fonnier, mais de présenter un aperçu et quelques pistes de réflexions, ainsi qu'à encourager le dialogue entre autorités politiques et tissu associatif, ce dernier représentant - cela a été reconnu par le Conseil communal - une richesse pour notre Ville.

À noter enfin que l'anonymat a été garanti aux associations

Présentation du questionnaire

L'objectif de ces questions était d'obtenir des réponses les plus développées possibles et de laisser les associations s'exprimer librement afin d'avoir une vue d'ensemble sur les problématiques qu'elles peuvent rencontrer

Questionnaire pour les associations de la Ville de La Chaux-de-Fonds

1. Comment définiriez-vous les rapports entre votre association et La Ville de La Chaux-de-Fonds ?
2. Si vous en avez, quelles sont vos principales préoccupations actuelles ?
3. Est-ce que, selon vous, il devrait y avoir des améliorations à apporter dans la politique de la Ville en lien avec le soutien aux associations ?
4. Utilisez-vous l'espace communal et/ou le matériel de la Ville pour organiser des événements ? (Brève description) (En cas de réponse négative, vous pouvez vous rendre à la fin de ce questionnaire pour d'éventuels commentaires)
5. Si oui, employez-vous les prestations de la Ville notamment le matériel communal (barrières Vauban, scène, plots en béton, ...) ? (Préciser)

6. Depuis l'année 2017, la Ville de La Chaux-de-Fonds a modifié ses pratiques en matière de location de l'espace public, de transports et de location du matériel. Avez-vous constaté cette évolution concernant la mise à disposition du matériel et l'utilisation de l'espace public ?
7. Si oui, est-ce que ces nouvelles pratiques ont modifié votre manière de procéder pour organiser vos éventuelles manifestations (achat de matériel, changement organisationnel, ...) ?
8. Durant la procédure de demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public et du matériel, il est possible de faire recours contre le montant facturé par la Ville. Avez-vous utilisé cette possibilité ?
9. Pensez-vous que ces modifications pourraient avoir une influence sur vos manifestations et sur votre association sur le moyen/long terme ? (Commentez)
10. Les services de la Ville se sont-ils approchés de votre association pour parler de ces évolutions et, le cas échéant, les expliquer ?
11. Votre association est-elle globalement satisfaite de ces changements (si vous en avez connaissance) ?
12. Commentaires éventuels (Merci d'y indiquer vos idées, vos remarques, vos problématiques ou autres) :

Réponses des associations aux questions (détails)

Cette partie ne comporte pas l'entier des réponses mais un résumé de l'état d'esprit général.

1. La majorité des associations a relevé la qualité des rapports avec la Ville. Cependant, certaines ont exprimé le sentiment d'être peu reconnues et aimeraient une présence des autorités aux manifestations ou assemblées générales.
2. Les principales préoccupations des associations sont financières. Plusieurs sont à la recherche de locaux mieux appropriés et à un coût abordable. Elles auraient aussi besoin d'aide logistique, en particulier pour les démarches administratives.

Plusieurs ont de la peine à recruter des membres, et les bénévoles s'essoufflent, ils sont souvent sollicités par pour plusieurs manifestations locales et il n'est pas envisageable de leur demander encore des efforts supplémentaires.
3. Une simplification des démarches et un règlement clair sont demandés tant au niveau communal que cantonal.
Reconnaitre et valoriser le travail des associations, favoriser le dialogue sont des demandes récurrentes.
Les « petits » clubs ont besoin d'un soutien plus conséquent.
4. Celles qui utilisent les bâtiments de la Ville se sont dites satisfaites.
Par contre certaines associations ont le projet de l'utiliser et se sont dites inquiètes des nouvelles mesures. Celles-ci pourraient donc réduire les manifestations futures.
5. Le matériel utilisé est essentiellement constitué des barrières Vauban, des plots en béton, des tables et des chaises.

6. Toutes ont constaté la limitation de la gratuité, en particulier l'utilisation des barrières Vauban. Ces coûts ont sans surprise péjoré le financement des manifestations.
7. Plusieurs associations ont fait appel à des entreprises privées, certaines l'ont fait à titre gratuit en échange de publicité. D'autres ont fabriqué une partie du matériel, d'autres encore ont acheté du matériel (tables et bancs) et les prêtent à d'autres associations, ce qui nécessite un lieu de stockage et de nombreux voyages avec des véhicules non adaptés. D'autres ont transporté le matériel avec des voitures privées, ce qui a entraîné de nombreux voyages donc une perte de temps et une pollution inutile. Il ressort aussi de l'enquête que les émoluments pour les stands au marché sont variables selon les situations.
8. La grande majorité des associations ont effectivement utilisé le droit de recours et ont obtenu des remises partielles. Cependant cette procédure complique à nouveau le travail des associations. D'autres ignoraient cette procédure.
9. Toutes les associations notent que ces modifications auront des conséquences négatives à long terme :
 - a. Renoncement à certains aménagements ce qui péjorera le confort des participants
 - b. Charge supplémentaire pour les bénévoles, avec risque important de découragement
 - c. Charge financière supplémentaire
 - d. Risque de renoncer à organiser des manifestations.
 - e. Collaboration avec des entreprises privées
10. Les associations ont été informées par courrier, ou l'ont découvert en recevant la facture. Des informations orales avaient été données lors de rencontres mais, pour la plupart, les manifestations étaient déjà largement organisées et les nouvelles mesures n'avaient pas été intégrées.
11. Aucune association n'est satisfaite. Toutes pensent que ces nouvelles mesures entravent la vie associative de notre ville. Elles compliquent l'organisation de manifestations et fragilisent les finances. Elles conduisent à un découragement des bénévoles qui ne se sentent pas reconnus. Il s'agit de fausses économies qui mettent en danger la vie associative de la ville.

Ce qu'il faut retenir des réponses des associations

En grande majorité, les associations qui ont répondu ne sont pas convaincues que des économies substantielles aient été faites.

Il y a certes besoin de discipliner les utilisateurs, mais la mise à disposition de matériel permettant une manifestation est un service public de base pour que la ville s'anime et pour maintenir la convivialité entre les habitants. Les associations investissent déjà une grande quantité d'énergie de la part de leur bénévoles et prennent des risques financiers en organisant de tels événements (en cas de pluie ou d'autres impondérables). Leur rajouter des frais fixes et du travail supplémentaire nuit clairement à la vie urbaine. L'enjeu d'une politique culturelle n'est pas de contenir mais de provoquer et de soutenir. L'activité culturelle est aussi une activité économique qui dépasse l'espace institutionnel. Souvent, l'innovation vient des espaces intermittents ou alternatifs. Il faut voir large, ne pas être décourageant. Chaque initiative est un enrichissement et non une charge. Il faut donc une vision positive et proactive.

La Ville a de la chance d'avoir de nombreuses personnes qui se vouent à l'amélioration de la qualité de vie à la Chaux-de-Fonds. Il est nécessaire de mettre en place une vraie reconnaissance envers les associations pour les motiver à continuer dans des conditions difficiles et financièrement précaires.

Quelques propositions/remarques qui ressortent des questionnaires :

Le questionnaire offrait la possibilité aux associations de faire des commentaires libres. Nous en reproduisons ici certains illustrant l'état d'esprit des associations. De plus, cela nous permet de faire remonter directement certaines propositions issues du monde associatif.

- Instaurer la gratuité totale de la logistique lors d'événements sur la place publique.
- Instaurer une charte, un règlement pour l'emploi du matériel et établir un dialogue plutôt que de pénaliser le monde associatif.
- Convaincre Viteos de sponsoriser davantage les événements et d'offrir la gratuité de la mise à disposition de l'électricité.
- Pour organiser des événements en ville il faut soit avoir de l'argent, soit ne pas se préoccuper des lois.
- Cette politique met en danger les associations de la ville.

Ce que le POP retient de cette démarche :

- Une démarche à poursuivre, car les réponses des associations sont très intéressantes, beaucoup d'idées en ressortent.
- Un retour relativement modeste qui s'explique sans doute en partie par le fait que notre démarche est peu fréquente. Les associations n'ont jamais été approchées de la sorte. Ce qui illustre en soi le manque de dialogue et de reconnaissance de la part des autorités.
- Pour nous, il s'agit de mesurer l'intérêt économique de la nouvelle politique au regard du désengagement qu'elle risque de produire auprès des forces bénévoles de la ville. Le jeu en vaut-il la chandelle ?
- Enfin, il nous semble que la philosophie « la Ville met déjà à disposition son matériel, vous vous débrouillerez très bien pour venir le chercher et le ramener » atteint les limites de l'engagement bénévole : certains matériels nécessitent une logistique qui dépasse les compétences, les savoir-faire et les équipements des associations. La logistique de matériel de fête est un métier.
- La nouvelle politique a un effet dévastateur sur le moral de celles et ceux qui font déjà beaucoup bénévolement pour leur ville. Sans prétendre parler au nom de toutes les associations, nous ressentons que celles-ci sont bien plutôt en train de se demander :
 - s'il faut continuer à s'engager ?
 - s'il faut continuer à compter sur le soutien de la Ville ?
- Beaucoup d'associations – qui peinent déjà à assurer des salaires décents pour leurs salariés permanents – n'ont même pas tenté de contester ces nouvelles mesures. N'est-ce pas le signe d'une grosse fatigue ? on n'essaie même plus d'expliquer, de convaincre... on se débrouille dans son coin... Le malaise est profond et le silence n'en est que plus révélateur.
- Aujourd'hui, ceux qui souhaitent agir sur leur ville doivent désormais se lancer sans soutien financier et avec de moins en moins de soutien en nature de la part de la Ville... il y a de quoi décourager...
- Le bénévolat est déjà en baisse, ce type de mesures le met encore davantage en péril.

- Ce renforcement des contraintes sur les bénévoles risquent de provoquer une mise en concurrence des associations et de créer des tensions peu propices à la propagation d'une vie sociale et culturelle de qualité.
- Un changement de système avec une gratuité plus large avec l'instauration d'une charte nous paraît bien plus judicieux tant pour la reconnaissance du travail des services de la Ville que pour les associations.

La Chaux-de-Fonds, le 23 avril

POP de La Chaux-de-Fonds

Contacts :

Julien Gressot, 079/608.94.86

Françoise Jeandroz, 079/756.35.70